



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

Premier ministre : structures administratives

Question écrite n° 103096

Texte de la question

Mme Muriel Marland-Militello interroge M. le Premier ministre sur la mise en place du Haut conseil à la vie associative (HCVA). À l'issue de la deuxième conférence de la vie associative qui s'est tenue le 17 décembre 2009 sous le haut patronage du Président de la République, la décision de transformer le Conseil national de la vie associative (CNVA) en Haut conseil a été annoncée par le Premier ministre. Le HCVA sera placé auprès du Premier ministre et sera centré sur l'expertise, avec une fonction de consultation obligatoire par le Gouvernement sur les textes (lois et décrets) régissant le fonctionnement des associations et facultative au-delà. Un décret doit paraître pour instaurer cette institution attendue par l'ensemble du monde associatif. Aussi aimerait-elle savoir quand ledit décret sera pris et quelles seront les grandes lignes régissant la composition et le fonctionnement du HCVA.

Texte de la réponse

Le Premier ministre informe l'honorable parlementaire que le décret portant création du Haut Conseil à la vie associative (HCVA) a été publié au Journal officiel du 30 juin. Les nominations des membres du Haut Conseil interviendront dans les prochaines semaines afin que le HCVA puisse être installé en septembre.

Données clés

Auteur : [Mme Muriel Marland-Militello](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 103096

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : Premier ministre

Ministère attributaire : Premier ministre

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 mars 2011, page 2598

Réponse publiée le : 2 août 2011, page 8355